Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La France devient une grande puissance écologique. Nous en avons les ressources, les compétences, et les talents. Le projet de loi et les plans d'action qui l'accompagnent donnent à chacun - citoyens, entreprises, territoires - un mode d'emploi pour agir et pour créer les 100 000 emplois de la croissance verte, tout en protégeant notre planète contre les dégâts du réchauffement climatique.

Projet de loi relatif à
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Informez-vous sur www.transition-energetique.gouv.fr
Participez sur www.votreenergiepourlafrance.fr

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Le projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français grâce à toutes les forces vives de la nation, citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Ce nouveau modèle énergétique sera plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Il vise à engager le pays tout entier dans la voie d'une croissance durable créatrice de richesses, d'emplois pérennes et de progrès social.

Des objectifs clairs et volontaires

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40%** entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre à l'horizon 2050 (facteur 4).
- **Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050** par rapport à 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030
- **Réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030** par rapport à 2012
- **Porter la part des énergies renouvelables à 23%** de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et **à 32 % en 2030**
- **Porter la part du nucléaire à 50%** dans la production d'électricité **à l'horizon 2025.**

Des principes structurants

- **Economiser l'énergie**, favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques
- **Diversifier les sources d'approvisionnement** en énergie et les modes de production d'électricité pour augmenter la part des énergies renouvelables
- **Associer les citoyens, les entreprises et les territoires**
- **Assurer la transparence et l'information** de tous, notamment sur les coûts et les prix de l'énergie
- **Développer la recherche** dans le domaine de l'énergie et développer les réseaux intelligents
- Adapter aux nouveaux besoins **les moyens de transport et de stockage** de l'énergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Les 8 chapitres du projet de loi

1. **Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique**
   - réduire la facture énergétique de la France, assurer la sécurité d'approvisionnement, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles

2. **Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois**
   - accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances des constructions nouvelles, maîtriser la consommation et développer les territoires à énergie positive

3. **Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé**
   - développer les transports propres, renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air, protéger notre santé et notre environnement, réduire notre dépendance aux hydrocarbures et préserver notre pouvoir d'achat

4. **Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire de la conception des produits à leur recyclage**
   - faire évoluer nos modes de production, de distribution et de consommation, impulser une nouvelle politique industrielle, économiser nos ressources pour réduire notre impact environnemental

5. **Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier notre mix énergétique et valoriser les ressources de nos territoires**
   - multiplier par deux, d'ici 15 ans, la part de la production d'énergies renouvelables grâce à la réforme des modes de soutien, au financement participatif, à la rénovation de la gestion des concessions hydroélectriques, aux simplifications administratives et aux appels d'offres

6. **Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens**
   - Renforcer l'information des riverains et les missions de l'autorité de sûreté nucléaire

7. **Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité**
   - ajuster le droit en vigueur pour faciliter les projets (énergies renouvelables, réseaux), pour clarifier les cadres économiques et tarifaires afin de sécuriser les investissements

8. **Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble**
   - déterminer et conduire la politique énergétique de la France par une stratégie bas carbone sur 15 ans revue tous les cinq ans, une programmation pluri-annuelle de l'énergie, un pilotage dynamique de la production d'électricité, une organisation et une facilitation de l'action territoriale, des outils de soutien aux personnes en situation de précarité énergétique

Des initiatives concrètes dès maintenant

De nombreuses initiatives sont lancées

- Appel à projets « territoires à énergie positive »
- Initiative 1500 méthaniseurs en 3 ans
- Appel à projets « territoires zéro gaspillage zéro déchets »
- Poursuite des simplifications administratives
- Nouveaux appels d'offres énergies renouvelables
- Adoption d'un plan déchets 2014-2020
- Finalisation du dispositif pour la troisième période 2015-2017 des certificats d'économie d'énergie
- Poursuite et dynamisation du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat

Des financements dédiés pour réussir la transition énergétique

- Enveloppe de 5 milliards d'euros de prêts au taux de 1,75% de la Caisse des Dépôts et Consignations à destination des collectivités locales
- Doublement du fonds chaleur renouvelable
- Avantage fiscal renforcé et simplifié dès septembre 2014 pour la rénovation énergétique des logements
- Fonds national de la transition énergétique et de la croissance verte doté de 1,5 milliards d'euros
- Prêts « verts » de la Banque Publique d'Investissement aux entreprises
- Soutien renforcé à l'acquisition de véhicules propres

Informez-vous sur www.transition-energetique.gouv.fr
Participez sur www.votreenergiepourlafrance.fr